Quarante-troisième Année. — N° 80 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 21 MARS 1898.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . Six mois . 26 fr. . . Un an. . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, Grande-Rue, 71. - Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, Grande-Rue, 71. — A LILLE, rue du Café-Saint-Etienne, 9 bis à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 20 MARS 1898

LE TRAITEMENT DE LA PHTISIE

PAR LE REPOS ABSOLU

J'ai consacré toute ma carrière de médecin au traitement de la phtisie et j'ai pu constater ainsi que la plupart des praticiens et des malades tentent de combattre ce mal à l'aide de moyens que la plus élémentaire logique condamne.

La phtisie pulmonaire, entend-on dire couramment, ne peut être vaincue que par l'exercice en plein air, les longues promenades, etc., et ce préjugé est si tenace que l'on voit la presque totalité des phtisiques refuser de se mettre au lit, jusqu'au jour où toute force musculaire les abandonne et où les progrès de la maladie rendent la guérison impossible.

Un proverbe américain le dit : aucun phtisique ne se couche si ce n'est pour mourir.

Triste vérité ! La science moderne proteste de toutes ses forces contre cette erreur funeste, de croire que l'exercice est la base du traitement de la phtisie pulmonaire.

L'exercice et le mouvement augmentent la force d'un homme bien portant et l'on s'est imaginé bénévolement qu'il devait en être de même pour l'homme malade.

Un moment de réflexion suffit pour faire éclater à tous les yeux l'absurdité de cette assimilation.

L'état de santé et l'état de maladie sont des conditions d'être absolument différents. Le premier représente la plénitude de la vigueur et de l'énergie et le second l'épuisement des ressources de la vie.

La faiblesse générale, la difficulté de la respiration, l'insomnie, la perte de l'appétit, tout indique que le phtisique souffre plus d'une débilité constitutionnelle que d'un mal localisé dans le poumon.

S'il m'est permis de m'exprimer dans le langage des financiers, je dirai que l'homme bien portant ressemble à une banque qui fait beaucoup d'affaires tandis que le phtisique est comparable à une banque qui guette la faillite. Or, un axiome bien connu dit que l'or produit de l'or et que plus le capital dont on dispose est important, plus on a chance d'accroître ses bénéfices.

Quant au banquier dont les ressources sont réduites au minimum, et dont le revenu est inférieur aux dépenses, il devra évidemment, sous peine de succomber, augmenter son revenu ou diminuer ses dépenses.

Le phtisique est dans ce cas. Il est à la veille de la banqueroute physiologique.

Comment empêchera-t-il la ruine définitive?

Est-ce en marchant et en se livrant aux exercices physiques comme son voisin qui jouit d'une santé excellente? Doit-il se promener, faire de l'équitation, du canotage, de la vélocipédie?

A-t-il quelque chose de commun avec son compagnon plus robuste et plus fortuné qui, lui, augmente par l'exercice ses réserves de force et son capital de vie?

Non !

Non, parce que ses réserves de force sont nulles et qu'il n'a aucun intérêt à gaspiller en des exercices violents la faible dose d'énergie qui lui reste.

Ce qui lui reste de force, le phtisique doit le consacrer exclusivement à l'exercice d'autres fonctions, telles que la digestion, la respiration, la circulation du sang. Il doit suivre exactement la même ligne de conduite que le banquier insolvable : économiser réduire ses dépenses et, si possible, accroître son revenu de vie au moyen d'une nourriture plus abondante.

Que fait l'ouvrier qui revient de sa besogne, épuisé par le labeur du jour? Lui viendra-t-il jamais à l'idée de continuer son travail dans le but de se refaire des forces? Ou bien, se couchera-t-il, mangera-t-il, dormira-t-il?

Que prescrit-on au malade qui souffre de la fièvre typhoïde? Le repos absolu, dans la position qui fatigue le moins possible les muscles et les nerfs.

Pourquoi les phtisiques ne seraient-ils pas traités de la même manière?

Ils sont la proie de deux forces contraires : l'énergie vitale et la force de la maladie : il y a là une ligne de démarcation que le médecin a pour devoir de refouler constamment dans un même sens, afin d'assurer la suprématie de la force sur la faiblesse.

Pour cela, il doit placer son malade dans une position qui permette à celui-ci de se défendre contre les progrès du mal. Il placera le phtisique sur le dos, ce qui permettra à ce malheureux épuisé d'économiser de faibles forces inutilement dépensées par tant d'autres en d'éreintantes promenades.

Il nourrira le phtisique ainsi mis au repos, imitant en cela — qu'on me pardonne la trivialité de la comparaison — le paysan qui emprisonne ses volatiles dans un poulailler étroit et les bourre de nourriture afin de mieux les engraisser.

Le résultat ne se fera pas attendre. L'énergie épargnée et renforcée servira à assurer un meilleur fonctionnement des organes essentiels. La digestion est facilitée, la respiration se régularise, les expectorations diminuent et une vigueur nouvelle se peint sur le visage du patient.

La foi que j'ai dans ce système me vient principalement des constatations concluantes que j'ai faites dans les cas d'une application insuffisante de ce remède. Il m'est arrivé, au début, de permettre à des phtisiques que je traitais de cette manière, de se lever et de faire quelques exercices.

Invariablement, il y avait des rechutes. Le capital-énergie ne s'était pas suffisamment accru pour permettre une dépense de force. J'avais donné l'autorisation trop tôt, avant d'avoir pu refouler assez loin cette ligne de démarcation entre les bénéfices et les pertes.

Le repos produit des résultats surprenants dans le traitement de la phtisie quand il est prescrit avec une persistance systématique. Il ne faut pas, en cette matière, s'en remettre à l'appréciation du malade.

Il y a quelques années, quand je commençai à traiter de cette façon, je soignais un phtisique qui habitait loin de moi, et que, pour ce motif, je ne pouvais voir qu'à des intervalles assez longs. Je lui avait prescrit le repos le plus absolu combiné avec un régime très nourrissant.

Il m'obéit quant à la nourriture, mais continua à mon insu à se lever et à se promener. Après cinq mois je le revis et je fus peiné de voir qu'aucune amélioration ne s'était produite dans son état. En réalité, son mal avait empiré ; il avait perdu en poids et souffrait de la fièvre comme avant.

Je lui interdis d'une manière absolue de quitter le lit jusqu'au jour où je reviendrais le voir, et pour mieux garantir le respect de mes ordres, je le plaçai sous la surveillance d'un garde-malade qui ne plaisantait pas!...

Au bout de deux mois, il put se lever une heure par jour et graduellement je majorai cette « récréation ».

Après quatre mois de ce régime, mon malade avait regagné dix-sept livres de poids; il pouvait rester levé tout le jour et, à partir de ce moment, son état s'améliora constamment.

La règle que je trace pour la guérison doit être scrupuleusement suivie, même après le rétablissement du malade.

Le phtisique, parfaitement remis et débarrassé de son mal, doit toujours économiser ses forces et prendre soin de ne pas gaspiller la vigueur qu'il a reconquise.

Qu'il évite la fatigue résultant d'exercices sportifs trop violents; c'est le seul moyen de ne pas reprendre le chemin de cette banqueroute qui pourrait finir, cette fois, en débâcle définitive.

Dr THOMAS MAYS.

LE NOUVEAU FUSIL ALLEMAND

Voici sur cette arme quelques renseignements intéressants communiqués par un observateur qui a été à même d'en juger à Potsdam, au bataillon de chasseurs de la garde :

La portée de tir en blanc est de 500 mètres; à la portée de 4,000 et 3 700 mètres la balle encore meurtrière. Le canon est logé dans un fût-manchon en bois comme dans le modèle 88, aussi bien pour permettre de manipuler l'arme sans craindre son échauffement après un feu rapide que pour protéger le canon lui-même contre les accidents extérieurs. Le système à répétition a été perfectionné de manière à éviter les enrayages du mécanisme; il a été de même conçu de manière qu'aucune poussière ne puisse y pénétrer; enfin il a été simplifié.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'au début des essais, l'arme était munie d'un appareil de pointage d'un genre tout nouveau. Cet appareil consistait en une petite lunette à réticule placée au-dessus du canon ; on espérait ainsi obtenir une plus grande précision dans le tir et en même temps on comptait pouvoir mieux voir le but. Mais on s'aperçut bientôt que l'appareil était d'une délicatesse extrême, que son axe, disposé dans le plan vertical de l'axe du canon, se déplaçait au moindre choc et l'on y renonça.

L'arme paraît plus solide que celle du modèle actuel et la force de pénétration de sa balle est supérieure également

L'adoption du fusil du calibre de 6 millimètres a été décidée; mais, pour ne pas effaroucher le contribuable, cette question serait réservée jusqu'après le vote sur l'augmentation de la marine de guerre.

En effet, il s'agit d'un nouvel appel de fonds d'environ 150 millions de francs à ajouter au complément de crédits indispensables, et qui ne sera pas inférieur à 100 millions pour l'artillerie à tir rapide, dès que le modèle d'un canon sera définitivement arrêté. Or, l'Allemagne en est à son quatrième fusil depuis 1871 : elle a déjà dépensé, pour ces changements successifs, et rien que pour l'infanterie, un demi-milliard de francs ; peut-être trouvera-t-elle qu'on abuse un peu trop de la bourse du contribuable, et que l'administration militaire a commis une lourde faute en 1888 en adoptant un fusil qui, en réalité, n'a pas toutes les qualités d'une bonne arme de guerre.

LA LUTTE

POUR LE PROTECTORAT DES MISSIONS

entre la France et l'Allemagne

Notre correspondant particulier de Rome nous écrit :

« Rome, 15 mars.

» *Fervet opus.* - La présence du cardinal Kopp à Rome prête un nouvel intérêt à la lutte décisive pour le protectorat des missions entre la France isolée et l'Allemagne appuyée à toutes les influences anti-françaises. Je n'aurai garde de disserter, à la suite des nouvellistes, sur le vrai caractère de la « mission » du confident ecclésiastique du *Kaiser*. Quels que soient les dessous de son pèlerinage, il est indubitable que, sorti d'une réunion des évêques prussiens qui ont acclamé le protecteur des missionnaires allemands en Chine, le prince-évêque de Breslau entreprendra le Saint-Père des missions de la Weltpolitik et de toutes les affaires connexes.

» Depuis que j'ai eu l'occasion de vous entretenir du péril que les compétitions et l'esprit de brutale conquête de l'Allemagne font courir à notre protectorat, cette merveilleuse et incomparable égide de la France en Orient et en Extrême-Orient, des faits nouveaux se sont produits. Nous savons aujourd'hui que la France est menacée d'une campagne internationale en forme contre une des plus toutes institutions séculaires. Nous savons, par exemple, que Mgr Auzer n'a subi que forcé la protection du drapeau national : la mollesse de MM. Ribot et de Freycinet, les influences protestantes ne sont pas étrangères à la perte de la quarantième province ecclésiastique de la Chine. Nous savons que l'Allemagne demande à la *Propagande* de placer Kiao-Tcheou et les pays adjacents sous l'égide du drapeau national, au point de vue hiérarchique et ecclésiastique. Les journaux allemands nous ont parlé aussi de rattacher au Chang-Ton méridional, occupé par les missionnaires allemands, le Chang-Ton septentrional gouverné par les franciscains italiens. Ils ont fait l'honneur à ces derniers de les taxer d'*intrigants*, de *paresseux* et d'*incapables*. Nous connaissons ces raisons du plus fort; « la force prime le droit » a constamment dominé la politique allemande. Les philosophes et les hommes d'Etat prussiens ont transporté dans les questions internationales la « sélection naturelle » de Darwin, la royauté des races supérieures et la théorie de l'*Uebermensch* de Nietzsche. O gaiser toute une Eglise de mission en Chine, Eglise qui absorberait peu à peu les organismes existants et qui permettrait au *Kaiser* d'étendre sa colonisation et sa *Weltpolitik* : tel est le plan. Et, avouons le, il a plus *grand air* que le *Kulturkampf* idiot et anti-social dont la France essaie de secouer le joug humiliant.

» Le protectorat en Chine et le protectorat dans le Levant sont le *recto* et le *verso* d'une même politique. Ils sont solidaires. Ébranler l'un, c'est lézarder l'autre. D'ailleurs la Prusse n'attend point l'action des « impérialistes » pour nous remplacer dans l'Empire Ottoman. Sur plusieurs points, malgré les consuls français et la circulaire de la Propagande en mai 1888, les Allemands ont violé notre protectorat. Le bruit a couru qu'à la veille du voyage du *Kaiser* à Jérusalem, le Sultan ferait don à Guillaume II du cénacle, dont le souverain, à son tour, ferait cadeau à une mission catholique allemande, pour jouer là-bas le rôle d'empereur des chrétiens d'Orient, et porter dans l'esprit des foules et des missionnaires un coup mortel à notre influence quatre fois séculaire. Ce qui est certain, c'est qu'au dernier congrès catholique de Landshut, le centre a soulevé la question d'acheter au nom du *Palaestinoverein*, le lieu de la cène, afin d'agrandir la sphère d'action allemande. Et quand les journaux ont discuté ce point délicat, l'organe officiel du *Palaestinoverein*, le *Heiliges Land*, a reproché à ces indiscrets imbéciles d'attirer la jalousie et l'attention des « catholiques latins, » c'est-à-dire la France.

» Ce qui a frappé les tous les esprits, c'est la tactique de tous les Allemands, soit catholiques soit luthériens, de tous les Autrichiens et de tous les Italiens Gibelins, c'est-à-dire anti-Français. Cette tactique, la voici : Ils disent à Rome, en Europe et en Orient, que la troisième République, infectée du virus sectaire, ne saurait plus longtemps garder l'antique privilège, de protéger les missions et l'expansion religieuse dans les colonies. Ils disent et ils ajoutent que, placée sous la domination de la Russie schismatique, la France favorisera en Orient la marche en avant de l'orthodoxie. Ils disent et ils répètent que la logique des situations concrètes, l'entraînement nouveau des missions des autres pays, requièrent la « nationalisation » de l'apostolat chrétien.

» Ces objections, si la paix religieuse ne reflétait pas en France, auraient un poids écrasant. C'est moins à la Papauté qu'au gouvernement de la République qu'incombe la grave mission de pulvériser ces machinations, par la juste mise au point de la politique intérieure, avec la diplomatie et l'orientation internationale. Je n'insiste pas sur ce côté du débat : il est lumineux par lui-même.

» Malgré cet état d'infériorité, encore trop évident de la France républicaine, le Vatican semble s'émouvoir des prétentions et de l'esprit de cupidité de l'Allemagne. Il continue à nous donner des preuves non équivoques de son amour et de sa prédilection. Sans vouloir descendre jusqu'au cœur de cette discussion, je puis citer, dès aujourd'hui, deux faits démonstratifs. Voici d'abord la question ecclésiastique de Madagascar.

» Malgré les réticences et le mauvais vouloir de la Propagande, le Saint-Siège se décide à détacher cette colonie française du ministère central des missions pour l'organiser ecclésiastiquement sur le type concordataire. Madagascar sera place, malgré nos adversaires, dans les mêmes conditions d'indépendance et d'autonomie que la Tunisie. C'est là, on le voit, une preuve manifeste de l'intérêt que la Papauté nous porte.

» Ce n'est point la seule. Pour coordonner les questions du protectorat en Chine, protectorat entamé par l'initiative de Mgr Anzer et du *Kaiser*, le Saint-Siège est résolu à introduire en Chine le même système qu'à Constantinople : à savoir l'établissement d'une délégation apostolique générale, sous le protectorat de la France. De la secte le Chang-Ton, méridional lui-même, ressortirait de la juridiction de la nouvelle administration, dont le fonctionnaire à Constantinople est tout à l'avantage du protectorat français. Si le gouvernement français sait apprécier et seconder ce bon vouloir matériel et efficace, la Papauté sera, naturellement, logiquement amenée à compromettre pour de longues années nos garanties ecclésiastiques d'action internationale, par des sanctions et des approbations permanentes. Je glisse, je n'appuie pas, selon le précepte connu.

» Il ressorte de cet ensemble de faits et de considérations que la France se trouve à une croix de chemin. Saura-t-elle résister à l'impérieuse poussée des choses et des intérêts contraires à notre prestige et à notre influence. Voudra-t-elle, par une coopération efficace avec Rome, garder, garantir, élargir, couronner les positions séculaires, afin de monter à l'honneur du monde, au lieu de perdre dans le monde nos avantages, nos intérêts et nos droits ? *Hic nostra agitur.* » THIRE »

LA FRANCE ET LA CHINE

Les concessions dans le Sud. — Les postes impériales. — L'émotion à Londres

Pékin, 18 mars. — Les Français ont entrepris des négociations au sujet de concessions dans le sud de la Chine.

On assure qu'ils ont demandé des concessions dans les provinces de Kouang Si et de Kouang Toun.

On ignore si ces demandes ont pour objet une cession à bail de territoire dans ces régions ou bien l'extention de concessions de mines et de voies ferrées.

La France demande aussi que le directeur des postes impériales chinoises soit Français.

On croit que la Chine accueillera les demandes de la France.

Londres, 19 mars. — La série des demandes que le gouvernement français aurait présentées à Pékin pour sauvegarder les intérêts de la France dans le sud de la Chine produisent ici une grosse émotion.

Le correspondant du *Times* à Pékin dit que la Chine consentira aux demandes de la France qui, bien qu'importantes, sont relativement modérées quand on les compare à celles de la Russie et de l'Allemagne et ne sont pas considérées comme de nature à affecter la sécurité du nouvel emprunt.

Le *Times* estime cependant qu'aucune concession ne doit être faite dans la vallée du Yang-Tse-Kiang, les intérêts anglais étant, dans cette région, supérieurs à ceux de toutes les autres puissances.

Les demandes de la France peuvent aussi gêner l'extension de Hong-Kong.

Le *Morning Post* dit que la France deviendra maîtresse de toute la Chine méridionale au sud du Yang-Tse-Kiang et gênera considérablement les arrangements concernant entre la Grande-Bretagne et la France, mais surtout le chemin de fer de frontière du Tonkin, à travers le Yunnam qui causera aux Anglais le plus grand préjudice.

En ce qui concerne le droit de charbon, l'Angleterre ne peut faire aucune objection, mais ce journal ne pense pas que la France puisse songer sérieusement à obtenir le contrôle des postes chinoises.

Londres, 19 mars. — Voici exactement, d'après l'*Agence Reuter*, à laquelle nous laissons l'entière responsabilité de son information, les demandes faites par la France à la Chine :

1° La Chine ne cédera aucune portion des quatre provinces de Kouang-Toung, Kouang Si, Yun Nan et Kouei-Tcheou ;

2° Le chemin de fer de Lang-Tcheou sera prolongé vers Pase dans le Yun-Nan ;

3° Une station de charbon sera établie à Lei-Tcheou, dans la péninsule de Hemicheou.

Jusqu'à présent, ajoute l'*Agence Reuter*, le gouvernement du Céleste Empire a refusé d'accorder ces requêtes.

D'autre part, le *Times* publie la dépêche suivante de son correspondant de Pékin.

« Les demandes formulées dimanche, par la France, portant : 1° Que la Chine n'aliénera, à aucune autre puissance, tout ou partie de ses territoires situés au sud de la vallée Jan-Tse, et ce à dans le double but d'empêcher l'extension anglaise à Kow-Loon, sur le continent, en face de Hong-Kong, et l'extension birmane dans le Yun-Nan.

» 2° Que la Chine cédera à la France, dans les mêmes conditions qu'elle céda Kiao-Tchéou à l'Allemagne, un port à Kouang-Tcheou, à l'est de la côte de la Péninsule du Tcheou, près de Hoi-Nan, pour y établir une station de charbon ;

» 3° Que les Français ont le droit de construire un chemin de fer de Lao-Kai à la cité de Yun-Nan, dans les mêmes conditions que celles qui ont été consenties pour le Transmandchou, et avec les mêmes privilèges miniers ;

» 4° Que le directeur du département impérial des postes sera Français. »

Huit jours sont accordés au gouvernement de Pékin pour répondre à ces demandes; elles sont fort importantes, quoiqu'on puisse les tenir pour modérées, en comparaison des exigences allemandes au russes. »

On constaters sans peine, qu'à part la différence orthographique de quelques noms, et le paragraphe concernant le directeur des postes, la version du *Times* est la même que la version Reuter.

Autour du conseil des ministres. — La situation extérieure. — Les demandes de concession adressées à la Chine. — La loi électorale.

Paris, 19 mars. — Au cours du conseil des ministres, M. Hanotaux, entretient ses collègues de la situation extérieure, a fait un exposé complet des diverses questions actuellement pendantes (soit en Europe soit en Extrême-Orient).

A propos de la situation en Extrême-Orient, M. Hanotaux a entretenu le conseil des négociations engagées au sujet des demandes de concessions que la France a adressées à la Chine.

Le ministre des affaires étrangères saisira l'occasion du débat sur la politique extérieure, dont le gouvernement a demandé la fixation pour le 26 mars, pour donner à la Chambre, à la veille de l'expiration de son mandat, toutes les explications sur la politique générale qui seront compatibles avec les diverses négociations en cours.

On a vu par le procès-verbal du conseil des ministres que le gouvernement combattrait, à propos de la discussion du projet de loi relatif aux circonscriptions électorales, toutes les propositions qui viendraient s'y greffer sous forme d'amendement, indépendamment de la proposition relative au rétablissement du scrutin de liste.

Le gouvernement repoussera, en conséquence, les propositions sur l'abrogation de la loi interdisant les candidatures multiples et le renouvellement partiel. Quant à la proposition relative à la défaveur des étrangers et quant à la proposition du Perier de Lorsan et Martinon, tendant à substituer le nombre des électeurs à celui des habitants pour la fixation du nombre de députés, le gouvernement, sans s'engager sur un débat au fond, demandera que les propositions soient écartées, parce qu'elles seraient impossibles à réaliser dans le court espace de temps qui nous sépare des élections générales.

Le gouvernement demandera donc à la Chambre de s'en tenir au projet qu'a présenté le ministre de l'intérieur et qui se borne à apporter à un certain nombre de circonscriptions les modifications qu'entraîne le mouvement de population accusé par le dernier recensement.

La demande de concessions adressée par la France à la Chine

Paris, 19 mars. — L'*Agence Havas* communique la note officieuse suivante :

« Les négociations relatives aux demandes de la France en Chine, dont plusieurs journaux parlent d'une façon inexacte, ont été transférées à Paris et se poursuivent directement entre le Ministre de la Chine et M. Hanotaux. »

Londres, 19 mars. — Les journaux annoncent que dans le cas où la France obtiendrait satisfaction aux demandes faites par elle à la Chine, l'île d'Hainan serait occupée. Ils ajoutent qu'il est probable que le gouvernement chinois acceptera les demandes de la France.

L'activité dans les ports de Brest et de Cherbourg

Brest, 19 mars. — Outre la mobilisation de l'escadre du Nord, les 2e et 6e régiments d'infanterie et d'artillerie de marine seront mobilisés en même temps et les contingents iront occuper les forts et les batteries des environs de la rade.

Après avoir passé aujourd'hui la revue du 2e régiment de marine, le général Dodds s'est assuré si tout est prêt pour la mobilisation.

L'ordre des ministres est attendu. Une très grande activité règne dans l'arsenal et dans l'escadre du Nord.

Cherbourg, 19 mars — Un exercice a été combiné aujourd'hui entre une compagnie de débarquement de l'escadre et un bataillon de troupes de guerre.

Le débarquement des marins de l'escadre a eu lieu dans le port des Flamands dans des canots armés en guerre sans avoir été aperçus par la troupe.

Les marins ont pris d'assaut le fort Central, situé sur la montagne de Saint-Maur, et ont constitué une batterie et une escouade de torpilleurs. La troupe qui est arrivée trop tard a été battue. L'exercice a été terminé à quatre heures.

LE JUGEMENT DE CHATEAU-THIERRY

Nous avons signalé ce jugement du tribunal de Château-Thierry acquittant une pauvre femme qui avait volé un pain après trente-six heures de jeûne, — non seulement de jeûne pour elle mais pour son enfant et sa vieille mère dont elle avait la charge.

Ce jugement a causé une impression profonde. L'opinion l'a accueilli, émue et plus pour le cas assurément de l'accusée. Les socialistes ont songé tout de suite à en faire une machine de guerre. Ils ont demandé l'affichage à demeure dans tous les tribunaux !

Les magistrats surtout s'agitent, ils s'indignent d'une interprétation qui leur semble une injure à la loi.

Le procureur général vient de faire appel du jugement de Château-Thierry. Sans doute veut-il faire examiner si une nouvelle jurisprudence est admissible à côté de l'ancienne qui punit toute atteinte à la propriété.

LA RUSSIE EN EXTRÊME-ORIENT

Pékin, 19 mars (source anglaise). — Le peu d'activité déployé par le gouvernement russe dans ses représentations au gouvernement coréen, au sujet de la cession à bail de Port-Arthur et de Talien-Wan donne à penser que les négociations russes, après avoir été rompues à Pékin, ont de nouveau été transférées à Saint-Pétersbourg, en raison de certaines difficultés rencontrées à Pékin.

Saint-Pétersbourg, 19 mars. — En réponse à la notification du gouvernement coréen, la Russie a fait savoir qu'elle voulait bien rappeler les instructeurs militaires russes et le conseiller des finances Alexieff.

Le gouvernement coréen proposait d'envoyer un délégué pour remercier le gouvernement russe de ses services. Celui-ci a répondu que c'était inutile.

Le *Nouveau Temps* dit à ce sujet : « La Corée est située trop près de notre vaste colonie asiatique pour que nous puissions supporter avec indifférence que des hôtes importuns se montrent dans ce pays, qui a obtenu son indépendance grâce à l'initiative et à l'intervention de la Russie ; l'entrée en Corée de forces militaires appartenant à une puissance étrangère équivaudrait à la construction par nos voisins d'une forteresse en Finlande. Nous ne pouvons pas le permettre.

SÉNAT

Séance du samedi 19 mars

Présidence de M. MAGNIN, vice président

La séance est ouverte à deux heures quarante.

Le Sénat adopte le projet relatif aux mesures à prendre pour assurer la conservation des bornes et autres signaux extérieurs nécessaires à l'exécution des levés, cartes et plans du territoire de l'Algérie.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Sénat reprend ensuite la discussion du projet relatif aux responsabilités dans les accidents de travail.

M. Grivart développe, sur le dernier paragraphe de l'article 20, un amendement tendant à ce qu'en cas de faute personnelle inexcusable du patron, celui-ci soit tenu de la réparation intégrale du préjudice causé, conformément au principe de l'article 1382 du Code civil, sans que l'indemnité allouée aux ayants droit puisse être inférieure à celle à laquelle ils pourraient prétendre en vertu de l'article 3 de la présente loi.

Quand la faute est celle du patron lui-même, dit-il, il est illique véritablement de n'accorder qu'une indemnité très réduite à l'ouvrier qui en est victime, qui sera peut-être condamné à l'incapacité pour le reste de ses jours et si l'ouvrier vient à mourir, ses enfants n'auront qu'une pension très minime, ses ascendants n'auront rien.

On va nous répondre, comme on l'a déjà fait, qu'il s'agit d'une loi forfaitaire dont profite tantôt l'ouvrier, tantôt le patron. Je n'admets pas une compensation de cette sorte.

M. THÉVENET, rapporteur, combat l'amendement. Le principe du forfait, dit-il, est consacré par l'article 3 qui a été voté. On ne peut plus le discuter.

L'amendement de M. Grivart, repoussé par le gouvernement, est également repoussé par le Sénat par 204 voix contre 30.

Les articles 20 et 21 (règlement de l'indemnité), 22 (assistance judiciaire), sont adoptés et le Sénat passe au titre IV (garanties).

Les articles 23 et 24 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 25, M. Félix Martin défend un amendement ainsi conçu ; Pour la constitution du fonds spécial de garantie, il sera perçu, sur les chefs d'entreprise, qui auront été déclarés débiteurs de rentes et pensions, un pour cent du capital représentatif des dites rentes, évalué, pour cet objet, d'après les tarifs de la Caisse nationale des retraites.

La commission demande que, pour la constitution de cette caisse, il soit ajouté, au principal de la contribution des patentes des industriels visés, quatre centimes additionnels.

M. POUCHER, ministre du commerce. — Il faut donner à la mutualité une base fixe, et c'est pour cela que nous avons adopté le principe de l'addition de quatre centimes au principal de la patente ; ce procédé est simple ; il exclut toute investigation vexatoire et ne charge que très légèrement l'industrie.

M. FÉLIX MARTIN. — Votre système est un premier pas fait dans la voie du socialisme d'Etat.

M. BOUCHER. — Le système de l'amendement est trop compliqué pour qu'on puisse l'approuver.

L'amendement est repoussé par 175 voix contre 53.

L'article 25 et l'article 26, relatifs aux recours de la Caisse nationale des retraites, sont adoptés.

Les articles 27 à 30 (dispositions générales) sont adoptés sans modifications.

Sur l'article 31, M. Félix Martin présente un article additionnel portant que les instructions des articles 11 et 31 seront constatées par les inspecteurs du travail.

L'article 31 est adopté avec une disposition additionnelle. Les derniers articles sont adoptés.

Enfin, après avoir voté une disposition additionnelle portant qu'un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles la présente loi pourra être appliquée à l'Algérie et aux colonies, le vote sur l'ensemble du projet est ajourné à lundi.

La séance est levée à 5 heures 15.

Les Socialistes au Pouvoir

SIMPLE HISTOIRE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Version nouvelle

DU « TRIOMPHE DU SOCIALISME »

LA FÊTE DU 1er MAI

Voilà que l'ère nouvelle est définitivement inaugurée: nous célébrons aujourd'hui la première fête officielle de la Démocratie sociale internationale.

Notre drapeau rouge, symbole de la fraternité universelle, flamboie sur tous les monuments de Paris, à la place du chiffon tricolore, vieil emblème de la tyrannie bourgeoise et des guerres fratricides.

Que ne sont-ils là pour assister à leur triomphe, notre glorieux Guesde et notre puissant Jaurès !

Quoique ma barbe ait changé de couleur depuis ces jours-là, mes oreilles frémissent encore des éclats de leur éloquence, lorsqu'ils annonçaient à nos ennemis que les temps étaient proches et que dix années ne s'écouleraient pas avant que le peuple eût reconquis ses droits et repris possession du patrimoine national injustement détenu par la société capitaliste.

Les choses n'ont pas marché aussi vite que l'espéraient nos chers prophètes, et ils sont morts dans la bataille sans avoir pu saluer la victoire qu'ils avaient préparée.

C'est seulement aux élections générales, en août dernier, que nous avons réussi à enlever d'assaut le Parlement : 453 députés socialistes !

En possession de cette majorité toute-puissante, le Parti Ouvrier s'est occupé, sans tarder, de porter la cognée dans la forêt d'abus, de privilèges, d'iniquités qui avait recouvert le pays tout entier.

Tâche longue et rude ! Il a fallu d'abord se débarrasser de la Présidence de la République et du Sénat. On y a procédé par voie de révision constitutionnelle. Encore l'opération salutaire ne s'est-elle pas effectuée sans efforts et sans peines: et c'est seulement à la fin de janvier que le terrain s'est trouvé déblayé.

Notre gouvernement a pu entamer alors le travail bien plus compliqué et difficile de la refonte générale des lois, qui doit nécessairement précéder la réorganisation sociale.

Ce labeur extraordinaire n'est pas encore terminé au moment où je commence ce journal. Je n'ai pas cru, néanmoins, devoir en attendre l'achèvement avant de mettre la main à ce que je considère comme un monument de famille, destiné à perpétuer pour ma postérité le souvenir d'événements sans pareils dans l'histoire de l'humanité et auxquels j'ai l'honneur d'avoir participé.

Car je me fais gloire d'avoir contribué, dans la mesure de mes moyens, à l'effondrement du régime pourri du capitalisme et au succès de la juste cause des travailleurs, des opprimés, des exploités. Pendant des années j'ai pris part à cette lutte mémorable dont on parlera dans les siècles des siècles, j'y ai donné mon zèle et mes efforts, j'y ai sacrifié tout le temps que je pouvais distraire de mon métier, tout l'argent qu'il m'était possible d'économiser sans priver ma famille et que j'aurais pu employer à me divertir.

Mon respect pour la vérité m'oblige à reconnaître que je suis particulièrement redevable de la solidité de mes convictions et de mon développement intellectuel aux ouvrages, aux journaux, aux conférences et aux associations socialistes; mais j'ajouterai que j'ai fidèlement reversé ces bienfaits sur ma famille. Ma femme et mes enfants ont ouvert les yeux à la lumière : ils approuvent et partagent mes opinions.

Par un hasard véritablement heureux, cette première solennité de la Démocratie socialiste internationale coïncide avec le vingt-cinquième anniversaire de mon mariage. La fête est donc double pour nous.

L'enthousiasme était immense

Elle est même triple, car nous avons profité de notre réunion pour fixer les noces de mon fils François et d'Aline Prévost, qui se fréquentent et s'aiment depuis longtemps.

A la vérité, ils sont encore bien jeunes tous les deux; mais, comme disent les bonnes gens, c'est un défaut dont on se corrige toujours trop tôt. Ils sont courageux et habiles dans leur partie, lui typographe, elle modiste. J'ai lieu d'espérer qu'ils se trouveront heureux dans leur petit ménage, qu'ils seront à l'aise du côté de la bourse et que, par le fait de la nouvelle organisation du travail, l'avenir leur sourira.

Ces chers enfants se marieront aussitôt que la question de la répartition des logements aura été résolue par notre gouvernement, ce qui ne saurait tarder beaucoup.

Après le déjeuner, nous sommes allés nous promener aux Champs-Elysées, où l'on pouvait à peine avancer tant la foule était immense.

L'enthousiasme aussi était immense. A tout instant, il souffrait à travers cette masse humaine comme des rafales de délire joyeux ; des acclamations s'élevaient, des farandoles s'organisaient spontanément, on s'embrassait les uns les autres sans se connaître, et aucun désordre, aucun abus ne se produisait cependant.

La police est dissoute; mais le peuple, conscient de sa dignité et de sa force, se charge de se contrôler lui-même, et il remplit ce devoir avec une ponctualité exemplaire.

Comme il y avait vraiment trop de monde de ce côté, nous sommes descendus par la rue de Rivoli vers l'Hôtel de Ville, où nous savions que le gouvernement devait être assemblé à ce moment-là. Mais c'était toujours la même chose, surtout sur la place, où un mur humain, compacte, impénétrable, environnait le monument.

C'est une délégation de la majorité parlementaire qui constitue le gouvernement provisoire, et, comme la plupart de ses membres sont en même temps députés de Paris, elle a décidé de siéger à l'Hôtel de-Ville de préférence à l'Elysée et au Luxembourg.

De temps en temps, le grondement incessant de la multitude se condensait en une clameur formidable; alors on voyait apparaître à un balcon un membre du gouvernement, qui saluait en prononçant une courte harangue, que l'on devinait à ses gestes, sans pouvoir en rien entendre.

Et les cris d'allégresse s'enflaient en un *crescendo* qui se répercutait dans les rues et sur les quais. L'élan était si fraternel, si irrésistible qu'il entraînait tout le monde ; et ma femme et moi, nous nous regardions, pleins d'émotion, les yeux humides, et nous joignions notre voix à celle de nos frères.

Nous sommes sortis de nouveau, le soir, après le dîner, pour voir les illuminations. Elles étaient merveilleuses.

Au Pont-Neuf, nous n'avons pu nous retenir de rire en apercevant, à la lueur des feux de Bengale, la statue de Henri IV toute fleurie de petits drapeaux rouges. On en avait planté dans tous les creux du bronze, et c'était d'un effet très comique.

Mon beau-père nous attendait avec un punch tout préparé.

Rien ne pouvait mieux démontrer, d'ailleurs, l'anachronisme de ce monument déplacé au milieu de notre société nouvelle et la haute raison de ceux qui ont décidé de le supprimer.

La même mesure va être appliquée à toutes les statues rappelant directement ou indirectement les époques de servitude : rois, généraux, écrivains ou artistes. Ces effigies malsaintes seront remplacées par celles de nos grands penseurs et grands martyrs, sans distinction d'origine : Fourier, Proudhon, Pierre Leroux, Cabet, Blanqui, Kropotkine, Karl Marx, Allemane, Malon, Bebel, Liebknecht, Guesde, Lafargue, Jaurès et beaucoup d'autres.

En devisant paisiblement de ces choses, nous avons regagné notre maison par la rue Honoré et la place Vendôme, afin de voir l'effet que produisait, aux feux des illuminations, ce qui reste de la colonne, qu'on est en train de redéboulonner.

Mon beau-père, qui habite avec nous et qui, ankylosé dans ses vieilles idées, n'a jamais voulu se convertir au socialisme, nous attendait avec un punch tout préparé. Il semblait avoir oublié son systématique mécontentement et se montrait plein de joie et de cordialité.

Nous espérons pouvoir quitter prochainement notre appartement du cinquième étage. Il y a bien longtemps que l'habitons, ce logement ; il a été témoin de nos divers événements de famille, de notre bonheur intime, de nos joies, de nos chagrins, de nos jours heureux ou difficiles, et nous y sommes attachés par mille et un souvenirs.

Mais il faut reconnaître qu'il pourrait être moins restreint, plus confortable